



23 avril 2012

**Réponse de l'Uprigaz à la consultation publique de la CRE
relative à la création d'une zone d'équilibrage Nord unique
pour les gaz H et B sur le réseau de GRTgaz**

L'Uprigaz est, d'une manière générale favorable à la mise en œuvre de dispositions permettant d'élargir le périmètre d'équilibrage en France, dès lors que, d'une part, le bénéfice apporté aux consommateurs de gaz par toute nouvelle fusion de zones est clairement supérieur aux coûts entraînés par cette fusion et que, d'autre part, ces coûts (charges d'investissement ou de fonctionnement des GRT) sont effectivement répercutés dans toute la mesure du possible sur les shippers concernés, afin de limiter leur mutualisation au travers des tarifs de transport. Toute mutualisation présente, en effet, un caractère de subvention croisée contraire aux principes d'une bonne régulation.

Dans le cas qui fait l'objet de la présente consultation de la CRE, c'est-à-dire la création d'une zone d'équilibrage unique Nord pour les gaz H et B de la zone GRTgaz, il apparaît que la fusion fonctionnelle peut être réalisée sans nouvel investissement, par le biais d'un échange entre le gaz H, auquel ont le plus généralement accès les fournisseurs alternatifs, et le gaz B devant être livré aux consommateurs de la zone B.

La CRE propose de réaliser la banalisation des échanges de gaz entre gaz H et gaz B au niveau du PEG Nord, en recourant à l'équilibrage de la zone B par l'intermédiaire d'un service de conversion avec GDF Suez et/ou d'autres fournisseurs disposant de ressources en gaz B, sans augmentation prévisible du coût de la prestation de conversion par rapport à la situation actuelle, mais en mutualisant ce coût dans le tarif de transport de GRTgaz.

L'Uprigaz estime qu'il est inopportun de mutualiser le coût de la prestation de conversion, qui ne concerne qu'un nombre limité de fournisseurs, à travers une hausse généralisée, même modeste, des tarifs de transport de GRTgaz.

L'Uprigaz suggère de mettre en œuvre la fusion fonctionnelle des zones Nord H et B, en répercutant en fin d'année le coût des déséquilibres H/B (la facture du service de conversion) sur les seuls fournisseurs de gaz d'origine H livré, par voie d'échange, à leurs clients de la zone B.

Q1. Etes-vous favorable aux principes proposés ci-dessus pour la création d'une zone d'équilibrage Nord unique ?

L'Uprigaz est favorable à ces principes, à l'exception de la mutualisation, au travers des tarifs de GRTgaz, des coûts de la prestation de conversion H/B.

Q2. Etes-vous favorable aux mesures proposées pour s'assurer que les infrastructures de gaz B sont utilisées par les expéditeurs pour l'équilibrage physique du gaz B ?

L'Uprigaz est favorable si les mesures proposées sont suffisantes pour assurer l'équilibrage physique du gaz B. Dans le cas contraire, il paraît nécessaire que la solution soit adaptée de manière à ce que cela n'occasionne pas de surcoûts inutiles, voire de risque de défaillance de GRTgaz dans ses missions d'équilibrage de la zone.

Q3. Etes-vous favorable à la sélection du ou des prestataire(s) d'échange par l'organisation d'une procédure de mise en concurrence dans le calendrier proposé ?

L'Uprigaz est favorable, dans la mesure du possible, à une mise en concurrence d'ici à 2015.

Q4. Avez-vous d'autres remarques à formuler ?

Pas d'autres remarques à formuler.
